



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 21/03/2019

Séance du jeudi 28 mars 2019

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - E OGER - E CHALOPIN - ML GALOPIN - P DONNINI MP PATIN - MB CHEREL - LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS -

Excusés : N PHILIPPEAUX (pouvoir à MC Boucher), N REBILLON, S ROSSIGNOL-

Absents : J LECRIVAIN, C FRIGOULT, C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Jean-Bernard Boismartel.

Séance ouverte à 20h15

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

- Vote des taux des taxes communales (habitation, taxes foncières),
- Vote du budget primitif 2019 : commune, assainissement, lotissements de Colas et des Poiriers.
- Facture multi-accueil 2017.

URBANISME

- Achat du fonds de commerce du bar des sports, fixation du loyer du commerce communal, plan de financement,
- Contrat de maîtrise d'œuvre Nadège Mazoué, au stade APD pour les travaux en régie 2019 du commerce communal,
- Avenant de travaux rue de l'Epine,
- Reprise des concessions au cimetière,
- Panneaux de signalétique,
- Travaux de réfection du bâtiment de la ferme communale (location 1000 feuilles).

QUESTIONS DIVERSES.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.02.2019

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 28 février 2019.

2- VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES (HABITATION, TAXES FONCIERES)

Le Trésor Public nous a transmis l'état fiscal 2019.

La base notifiée (et le produit escompté) ne tiennent pas compte de la diminution de la taxe d'habitation annoncée par l'Etat. En effet, pour l'instant, l'Etat compense de cette façon 100% de cette baisse.

	bases 2018	taux 2018	produits 2018	bases	produits 2019 si taux 2019=2018
habitation	1 270 767 €	14.30%	181 719.68 €	1 299 000 €	185 757 €
foncier bâti	992 267 €	18.42%	182 775.58 €	1 023 000 €	188 437 €
foncier non bâti	237 742 €	38.11%	90 603.48 €	242 900 €	92 569 €
TOTAL			455 099 €		466 763 €

La commission finances a proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2019.

Par ailleurs, l'Etat, compense les exonérations décidées par lui (hors la mesure générale de suppression de la taxe d'habitation).

allocations compensatrices 2019	
habitation	34 865 €
foncier bâti	700 €
foncier non bâti	12 589 €
TOTAL	48 154 €

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition 2019 suivants :
Habitation : 14.30% - Foncier bâti : 18.42 % - Foncier non bâti : 38.11 %.

3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENTS DE COLAS ET DES POIRIERS.

▪ Commune

BUDGET PRIMITIF COMMUNE FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2019
11- charges à caractère général	358 198.00 €
12-charges de personnel	641 710.00 €
14-atténuations de produits	900.00 €
65-charges gestion courante	232 700.00 €
66-charges financières	47 000.00 €
67-charges exceptionnelles	500.00 €
68-dotations amortissement	582.02 €
023-virement à l'investissement	85 220.98 €
042-opérations d'ordre	0.00 €
Total dépenses fonctionnement	1 366 811.00 €

BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2019
013-atténuations charges	40 000.00 €
70-produits des services	63 943.00 €
73-impôts et taxes	710 713.00 €
74-dotations, subventions, participations	484 655.00 €
75-produits gestion courante	67 500.00 €
76- produits financiers	
77-produits exceptionnels	0.00 €
042- opérations de transfert	0.00 €
Total recettes fonctionnement	1 366 811.00 €

BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2019
001-solde investissement n-1	0.00 €
16-rbt capital emprunts	106 300.00 €
20-immo incorporelles	0.00 €
21-immo corporelles	0.00 €
23-immo en cours	1 031 486.00 €
26-participations	0.00 €
040-opérations de transfert	0.00 €
041- opérations patrimoniales	0.00 €
Total dépenses investissement	1 137 786.00 €

BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2019
001-solde investissement n-1	66 126.92 €
021-virement section	85 220.98 €
10-dotations et réserves	422 959.72 €
13-subv investissement	450 120.00 €
16-emprunts	112 776.36 €
28-amortissements	582.02 €
040- opérations de transfert	0.00 €
041- opérations patrimoniales	0.00 €
total investissement recettes	1 137 786.00 €

Voici les principales opérations d'investissement pour 2019 :

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT dépenses	BP 2019
112-salle pluri-activités	500.00 €
166- cimetière	13 000.00 €
196-travaux de voirie	313 200.00 €
2041-2042-2044 Alsh - Ajoncs-salles assos	5 700.00 €
2043- Bimélu	9 500.00 €
208-chaudière mairie	45 982.00 €
211- informatique	6 500.00 €
91-école	2 000.00 €
213- signalétique	15 993.00 €
237-55-services techniques-fleurissement	12 600.00 €
241-revitalisation centre bourg	373 511.00 €
242-commerce 11 place mairie	233 000.00 €
Total dépenses	1 031 486.00 €
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT recettes (subv)	BP 2019
112-solde subventions salle pluri-activités	83 079.00 €
241-revitalisation centre bourg	156 933.00 €
242- commerce 11 place mairie	170 494.00 €
208-91- chaudières école mairie	39 614.00 €
subventions d'équipement	450 120.00 €

Pour le budget commune, l'affectation du résultat 2018 en investissement pour le budget 2019 est le suivant : l'excédent de fonctionnement 2018 de 349 459.72 € est imputé au compte 1 068, et l'excédent cumulé de 2018 de 66 126.92 € est imputé au 001.

▪ **Assainissement.**

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT DEPENSES Fonctionnement	BP 2019
11- charges à caractère général	700.00 €
023-virement à l'investissement	7 947.89 €
042-opérations d'ordre : transfert entre section	16 578.00 €
66-charges financières	9 075.11 €
Total dépenses fonctionnement assainissement.	34 301.00 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT RECETTES Fonctionnement	BP 2019
042-opérations de transfert entre sections	7 301.00 €
70-redevances	25 000.00 €
74-prime épuration	2 000.00 €
Total recettes fonctionnement assainissement.	34 301.00 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT DEPENSES Investissement	BP 2019
001- déficit investissement	6 526.72 €
040-opération de transfert de section	7 301.00 €
041-opérations patrimoniales	0.00 €
16-rbt capital emprunts	12 260.00 €
23-travaux assainissement	14 705.72 €
Total dépenses investissement assainissement.	40 793.44 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT RECETTES Investissement	BP 2019
001-solde investissement n-1	0.00 €
021-virement section exploitation	7 947.89 €
040-opération de transfert de section	16 578.00 €
041-opérations patrimoniales	
10-affectation résultat fonctionnement n-1	16 267.55 €
subvention agence eau (travaux)	0.00 €
Total recettes investissement assainissement.	40 793.44 €

Pour le budget assainissement, l'affectation du résultat 2018 en investissement pour le budget 2019 est le suivant : l'excédent de fonctionnement 2018 de 16 267.55 € est imputé au 1068, et le déficit cumulé de 2018 de 6 526.72 € est imputé au 001.

▪ **Lotissement de Colas**

dépense	BP 2019
déficit antérieur	40 646,55 €
recette	BP 2019
vente de lots	18 634,00 €
subvention d'équilibre de la commune	22 012,55 €
total	40 646,55 €

Il reste à vendre le lot n°5 : 847 m2 x 22 €.

▪ **Lotissement des Poiriers**

dépense	BP 2019
déficit antérieur	41 333,70 €
travaux	21 000,00 €
total	62 333,70 €
recette	BP 2019
vente de lots	55 325,00 €
subvention d'équilibre de la commune	7 008,70 €
total	62 333,70 €

Il reste à vendre les lots 2 à 5 : 2213 m2 x 25 €.

Délibération : *le conseil municipal vote :*

- à l'unanimité les affectations des résultats,

- à la majorité les budgets primitifs 2019 de la commune, et les budgets annexes primitifs : assainissement, lotissement de Colas et lotissement des Poiriers.

1 voix Contre G Dubois

1 abstention AF Gasnier

4- FACTURE MULTI-ACCUEIL 2017.

Pour l'année 2017, le déficit constaté par place est de 3 432.59 €, soit une diminution de 570.31 € par rapport à 2016.

La facture de 2017 est de 6 865.18 € (déficit de 2 places).

Délibération : *le conseil municipal vote à l'unanimité le paiement de 6 865.18 € pour la prise en charge du déficit de 2 places au multi-accueil en 2017.*

5- ACHAT DU FONDS DE COMMERCE DU BAR DES SPORTS, FIXATION DU LOYER DU COMMERCE COMMUNAL, PLAN DE FINANCEMENT

La CCI a procédé à une étude financière de l'actuel bar-tabac. Cela a conduit la commune à proposer à Mme Harel un rachat du fonds de commerce à 39 636 € HT (la licence IV et le mobilier sont compris dans le fonds de commerce). Cette proposition convient à Mme Harel.

Pour information la « licence tabac » ne s'achète pas, c'est un droit de vendre du tabac donné par les Douanes.

La proposition d'un loyer à 350 € HT pour le démarrage du prochain commerce paraît cohérent à la CCI. Il pourrait être évolutif avec une surface qui augmente. Cette proposition convient également à Mme Harel.

Mme Harel ne sera en retraite qu'en 2021. Elle accepte de reprendre l'activité jusqu'à cette date dans le nouveau local. Mme Harel a un bail qui arrive à échéance au 30 septembre 2019, elle doit le dénoncer au 31 mars 2019.

Pour 2021, la municipalité devra à nouveau chercher un locataire-gérant. La CCI propose également d'accompagner cette démarche, le moment venu.

Pour ouvrir le commerce cet automne, il conviendra d'acheter du mobilier de cuisine : piano, chambre froides, hotte et son évacuation, tables en inox, frigos, fours, cuve de récupération de graisse... Le tout a été chiffré à 40 000 € HT par la CCI. Il se peut qu'un cuisiniste puisse proposer du matériel d'occasion avec une garantie de 2 ans (exemple : matériel non payé saisi par le cuisiniste).

Pour démarrer cette nouvelle activité, il est prévu un espace de restauration snacking, simple mais de qualité. Le service « restauration » étant toutefois appelé à évoluer en fonction des aménagements et extensions qui pourront se faire dans le temps.

Pour le mobilier extérieur : il pourrait être proposé aux habitants des ateliers participatifs pour la création de ce mobilier. Un accompagnement (par un cabinet mixte artistique/paysagiste est estimé à 10 000 €, les matériaux pour fabriquer le mobilier est estimé à 20 000 € HT). Il pourra être organisé des chantiers participatifs ponctuels sous la responsabilité du chef du service technique. Ces montants restent à affiner.

L'espace public sera pris en compte, stationnements et cheminements clarifiés par une signalétique. Une signalétique du tabac doit être visible en arrivant de la rue Maréchal Leclerc (une « carotte tabac » en bordure de route).

Une communication des travaux doit être lancée en amont (installer un panneau sur site).

Devant le bar, une végétalisation ponctuelle peut être faite (creux dans l'enrobé pour son implantation). Elle pourra être faite en régie.

Descriptif des travaux d'aménagement intérieur du local existant	
travaux	estimatif HT CDLP +N. Mazoué
démolition (murs et cloisons)	8 400 €
cloisons - plafond acoustique	9 400 €
revêtements de sol et siphons	8 900 €
peinture et revêtements muraux	7 500 €
portes intérieurs (conformité accessibilité)	3 000 €
création d'un espace sanitaire, réseaux pour l'équipement du bar et de la cuisine, éclairage et ventilation dans faux plafond, alarme, chauffage électrique.	43 000 €
ravalement extérieur	8 600 €
store extérieur et enseigne	4 700 €
TOTAL	93 500 €

Budget 2019 HT bar-espace de restauration	
achat du fonds de commerce avec licence IV	40 000 €
AMO Nadège Mazoué	3 000 €
travaux en régie : travaux intérieurs	93 500 €
mobilier cuisine : fours, frigos..	40 000 €
AMO conception et réalisation de mobilier	30 000 €
espace public : clarification stationnement et cheminements par signalétique, végétalisation ponctuelle	27 600 €
TOTAL	234 100 €

Recettes : loyer mensuel de 350 € HT, soit 4 200 € HT par an.

Des subventions sont possibles dans le cadre de l'appel à projets régional, du Fonds d'Intervention Economique de Fougères Agglomération, du contrat de partenariat pour les travaux 2019.

Pour les extensions réalisées sur 2020-2021, le FST département et le contrat de ruralité seront sollicités.

bar espace de restauration Dépenses HT 2019-2020		bar espace de restauration Recettes HT 2019-2020	
achat du fonds de commerce avec licence IV	40 000 €	Contrat de partenariat	57 888 €
AMO Nadège Mazoué	3 000 €	appel à projet régional	142 912 €
travaux en régie : travaux intérieurs	93 500 €	DSIL ruralité	34 000 €
mobilier cuisine : fours, frigos..	40 000 €	FST - Département	5 520 €
AMO conception et réalisation de mobilier	30 000 €	FIE - Fougères Agglomération	60 000 €
espace public : clarification stationnement et cheminements par signalétique, végétalisation ponctuelle	27 600 €	TOTAL FINANCEMENT PUBLIC	300 320 €
extension en verrière	43 200 €		
acquisitions foncières pour démolition, et agrandissement du bar-restaurant, de parcelles pour les jardins et jardins potagers partagés, et liaison verte.	76 050 €	Recette générée directement par le projet : loyer de 350 € HT par mois sur 10 ans = 42 000 €, desquels nous décomptons la taxe foncière 1 095 € sur 10 ans	31 050 €
maitrise d'œuvre pour travaux d'extension	3 100 €	autofinancement de la commune	75 080 €
extension sur foncier acquis	50 000 €		
TOTAL	406 450 €	TOTAL	406 450 €

La commission urbanisme du 12 mars a souhaité que l'AMO conception et aménagement de mobilier, avec un volet artistique et participatif soit cadrée par un cahier des charges.

L'aménagement du bar et de l'espace restauration doit également être étudié (frigos, fours..). Des sociétés comme Gamko et Froid Climat seront consultés.

La commission urbanisme du 12 mars a donné un avis favorable pour que l'étape 1 soit validée lors de la séance du conseil municipal du 28 mars :

Phasage	Etape 1 - 2019. Transformation d'un local communal en bar/Tabac et petite restauration (nouveau nom, nouvelle identité) + installation de la gérante actuelle en locataire gérante.
Moyens à engager	Achat du fonds et des licences, Travaux en intérieur + lancement d'une AMO conception pour la création d'une enseigne et de mobilier. Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour l'extension.

Délibération : *le conseil municipal donne son accord à la majorité pour :*

- Ouvrir l'opération commerce en HT sur le budget communal (assujettissement à la TVA)
- Acheter le fonds de commerce de Mme Harel pour un montant de 39 636 €,
- Transformer le local communal (ex-office notarial) en bar/tabac-petite restauration (travaux en régie),
- Aménager l'espace cuisine (en lien avec un cuisiniste),
- Y installer Mme Monique Harel en location-gérance,
- Fixer le loyer mensuel à 350 € HT,
- Solliciter les financements, et en particulier le Fonds d'Intervention Economique de Fougères Agglomération à hauteur de 60 000 €.

2 abstentions (G.Dubois et AF Gasnier).

L'AMO conception et réalisation de mobilier, ainsi que l'étude de maîtrise d'œuvre pour une extension seront revus en commission urbanisme avant d'être représentés en conseil municipal.

6- CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE NADEGE MAZOUÉ, AU STADE APD POUR LES TRAVAUX EN REGIE 2019 DU COMMERCE COMMUNAL

Afin de poursuivre l'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre de son projet de revitalisation, Nadège Mazoué propose un avenant au contrat pour permettre notamment la mission architecturale limitée à la conception du projet restructuration des locaux existants en bar-espace de restauration (travaux en régie 2019) pour un montant de 1 900 € HT. Elle propose également l'animation de la réunion de lancement fixée au 2 avril pour un montant de 600 € HT, puis de facturer chaque nouvelle réunion qui sera nécessaire au montant de 400 € HT.

Délibération : *le conseil municipal donne son accord à la majorité pour l'avenant au contrat de Nadège Mazoué.*

2 voix contre (AF Gasnier, G Dubois).

7- AVENANT DE TRAVAUX RUE DE L'EPINE

Le présent avenant annule et remplace l'avenant de 5 953 € HT voté par le conseil municipal du 31 janvier 2019 lié à la reprise de l'ensemble de l'enrobé de la rue de l'Epine et la conservation des avaloirs granit au niveau du plateau pour un montant de 12 560.00 € HT.

Les modifications en plus-value et moins-value sont les suivantes :

Divers travaux pour un montant en moins-value de - 14 793 € HT

- Suppression de murets, des escaliers et de la main courante, remplacé par allongement du cheminement vers le parking
- Ajustement du nombre des potelets et mise en place des logos pour le cheminement jusqu'à l'école à la place de la bordure et du bicouche prévu

Divers travaux selon devis L1812020 pour un montant de 2014 € HT

- Suppression de murets remplacés par talutage et réduction d'une place de parking
- Purge pour élargissement de la giration au carrefour des rues de l'Epine et Fieffe
- Remplacement du trottoir enrobé couleur en enrobé noir
- Mise en place de 2 arbres Prunus Incisa Kojo-no-mai
- Passage de la chaussée RD à 5.50m
- Mise en place de tampons à remplir en béton
- Réfection de voirie en enrobé devant le grand parking

Divers ajustements de fin de chantier en moins-value de - 3 144 € HT

- Suppression de tous les espaces verts qui seront réalisés par la commune
- Réalisation d'enrobé à la place du béton désactivé sur l'entrée place de la Barrière.

Ces travaux supplémentaires entraînent ainsi une modification du montant total du marché.

Montant du marché LEMEE TP / SERENDIP :

Montant initial : 151 736.00 € HT

Montant avenant : -3 363.00 € HT

Nouveau montant marché 148 373.00 € HT soit 178 047.60 € TTC

Soit une diminution de 2.2%.

Ces travaux supplémentaires entraînent ainsi la réalisation de prix nouveaux :

- PNV3 : tampons Telecom à remplir pour un prix forfaitaire de 680 €HT
- PNV4 : tampons assainissement à remplir pour un prix unitaire de 420 €HT
- PNV6 : réalisation d'une poutre de rive pour un prix au mètre linéaire² de 28 €HT
- PNV1 : mise en place d'enrobé BB/06 noir pour un prix au mètre carré de 22 €HT
- PN1 : marquage d'un logo piéton pour un prix unitaire de 85 €HT
- PN2 : dépose repose avaloir granit pour un prix unitaire de 480 €HT
- PN3 : évacuation services techniques avaloir granit pour un prix unitaire de 180 €HT
- PN4 : obturation avaloir existant pour un prix unitaire de 200 €HT
- PNV5 : mise en place d'un regard borgne pour un prix unitaire de 350 €HT
- PNV2 : mise en place d'un arbre Prunus pour un prix unitaire de 360 €HT

Le délai initial du marché est augmenté de 4 semaines, donc il passe de 2 mois à 3 mois de travaux

Délibération : Le conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant n°1 (qui annule et remplace l'avenant n°1 du 31.01.2019) au marché aménagement de la rue de l'Épine pour un montant de -3 363,00 € HT, portant le marché Lemée TP/Serendip à 148 373.00 € HT. Le conseil municipal vote l'avenant de délai de 4 semaines et le porte à 3 mois de travaux.

8- REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

25 tombes peuvent être reprises dans le cimetière, car leurs concessions sont échues ou parce qu'elles sont abandonnées. Toutes les démarches administratives envers les familles ont été menées à terme pour ces 25 tombes.

L'entreprise Chevalier a fait un devis pour le creusement des 25 tombes et les exhumations pour un transfert vers l'ossuaire. Toutefois, selon l'état des corps, certaines tombes ne pourront peut-être pas être exhumées.

L'entreprise dépose les monuments.

Total : 10 750 € HT (12 900 € TTC).

La commission urbanisme du 12 mars a donné un avis favorable à ce devis, et souhaite revoir le prix des concessions à la prochaine réunion.

Délibération : Le conseil municipal vote à l'unanimité le devis de l'entreprise Chevalier de reprise de concessions au cimetière pour un montant de 10 750 € HT.

9- PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE

Un complément de panneaux signalétiques en centre bourg et en campagne est nécessaire.

Le devis mieux-disant de la société MAVASA est le suivant :

- 1 panneau d'interdiction de stationner à l'église
- 2 panneaux « 50 » au Rocher Avrillon
- 1 panneau « stop » rue A.Rébillon
- 1 cédez le passage rue A.Rébillon
- 1 cédez le passage aux Ajoncs
- « passage de chevaux » à la Tournicotière
- « voie sans issue » lieu dit « la Barre »
- Sens interdit église
- Panneau directionnel église
- 2 panneaux « verglas fréquent » au Rocher Avrillon et 2 rue A.Rébillon
- Panneau « chantier » pour l'atelier
- 2 plaques de rues : 1 pour la rue J.Maunoir, 1 pour la rue A.Rébillon
- 1 panneau « interdit aux engins agricoles » + 2 panneaux pour la rue de l'Épine

Total : 1 609.38 € HT (1 931.25 € TTC)

La commission urbanisme du 12 mars a donné un avis favorable à ce devis.

Délibération : Le conseil municipal vote à l'unanimité le devis d'achat de panneaux de Mavaza.

10-TRAVAUX DE REFECTION DU BATIMENT DE LA FERME COMMUNALE (Location à 1000 Feuilles).

Le bâtiment de stockage de légumes de la ferme communale louée par « 1000 feuilles » a des infiltrations d'eau.

Il conviendrait de refaire le pignon en bois (châtaignier), et le toit en tôle galvanisées (des chevrons sont nécessaires).

Total devis Gedimat + Masson : 1 299.85 € HT, soit 1 559.82 € TTC.

La commission urbanisme a donné un avis favorable à ces travaux et ces devis.

Délibération : Le conseil municipal vote à l'unanimité les devis Gedimat et Masson.

11 TRAVAUX EAUX PLUVIALES EN CAMPAGNE

Une demande de travaux de canalisation d'eaux pluviales a été présentée par Alain Fretay pour les eaux pluviales qui passent dans sa cour pour rejoindre le cours d'eau.

Les services de Fougères Agglomération ont confirmé que le rejet des eaux pluviales est possible, à condition d'arrêter le rejet à moins de 5 m du cours d'eau.

Le devis de canalisation des eaux pluviales moins disant est celui de l'entreprise Deslandes d'un montant de 4 438.80 € TTC à diviser en 3 (M.Fretay, M.Menard, la commune), soit 5.48 € du ml (270 ml en tout).

La commission urbanisme a donné un avis favorable pour réaliser ces travaux par l'entreprise Deslandes.

Par contre, l'entreprise Deslandes n'est pas disponible pour faire les travaux immédiatement. M.Fretay souhaiterait que les travaux soient faits avant les maïs.

Délibération : le conseil municipal propose à Alain Fretay de prendre l'entreprise de son choix, et de refacturer le tiers des travaux à la commune, montant plafonné à ce qui était proposé dans le devis de l'entreprise Deslandes. Le conseil municipal vote à l'unanimité une participation maximum de 5.48 € du ml, pour un linéaire maximum de 270 ml, soit une facture maximum de 1 479.60 € HT.